



Accueil > Votre retraite

# Suppression des régimes spéciaux de retraite : combien pourrait rapporter une telle mesure ?

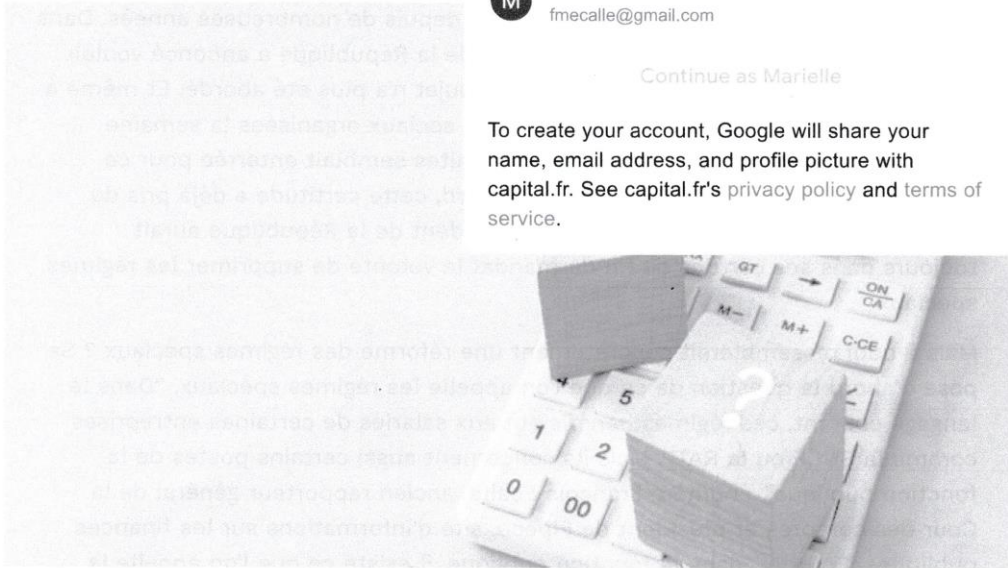
RÉFORME DES RETR

Sign in to capital.fr with Google

Marielle Ecalte  
fmecalle@gmail.com

Continue as Marielle

To create your account, Google will share your name, email address, and profile picture with capital.fr. See capital.fr's privacy policy and terms of service.



Getty Images / Seiya Tabuchi

## Emmanuel Macron n'aurait pas renoncé à supprimer les régimes spéciaux d'ici la fin de son mandat. Une mesure d'économie difficile à chiffrer.

Écrit par Adeline Lorence  
Publié le 06/09/2021 à 17h39

- Sauvegarder
- Partager
- Partager
- Partager
- Partager

Toutes nos dernières actus dans votre boîte mail  
**Recevez notre newsletter RETRAITE**

Fil d'infos

Vidéos

Devises

Services

**Ecouter cet article**

C'est une bombe à retardement enclenchée depuis de nombreuses années. Dans **son discours** de juillet dernier, le président de la République a annoncé vouloir mettre fin aux régimes spéciaux. Depuis, le sujet n'a plus été abordé. Et même à la suite des rencontres entre les partenaires sociaux organisées la semaine dernière, la question d'une réforme des retraites semblait enterrée pour ce quinquennat. A peine quelques jours plus tard, cette certitude a déjà pris du plomb dans l'aile. D'après **les Echos**, le président de la République aurait toujours dans ses cartons de fin de mandat la volonté de supprimer les régimes spéciaux.

Mais à quoi ressemblerait concrètement une réforme des régimes spéciaux ? Se pose d'abord la question de ce que l'on appelle les régimes spéciaux. "Dans le langage courant, ces régimes bénéficient aux salariés de certaines entreprises comme la SNCF ou la RATP. Mais ils concernent aussi certains postes de la fonction publique", énumère François Ecalle, ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco, site d'informations sur les finances publiques. En effet, dans la fonction publique, il existe ce que l'on appelle la catégorie "active" (égoutiers, policiers municipaux...). Ceux qui en font partie peuvent, comme les agents de la SNCF ou de la RATP, partir avant 62 ans à la retraite. "Si on supprime cette possibilité, alors cela rapporterait à l'Etat 8 milliards d'euros chaque année, d'après le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites", rappelle François Ecalle.

Toutes nos dernières actus dans votre boîte mail

**Recevez notre newsletter RETRAITE**

[Fil d'infos](#)[Vidéos](#)[Devises](#)[Services](#)

**>> notre service retraite pour les particuliers - confiez à un expert la mission de vérifier, calculer, optimiser vos droits à la retraite et/ou de vous assister pour liquider votre retraite. Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel (remise de 20% pour les internautes de Capital)**

On comprend alors pourquoi Emmanuel Macron presserait le pas pour une telle mesure. Or, ce n'est pas si simple. Car ces 8 milliards par an ne tomberaient pas dans la poche des finances publiques dès la suppression de cet avantage. "C'est un gain qu'il faudrait escompter plutôt dans 30 voire 40 ans", estime l'économiste. La suppression des régimes spéciaux ne pourrait pas se faire en un claquement de doigt. Difficile d'imaginer que, du jour au lendemain, il soit demandé à un cheminot, à quelques années de la retraite, de travailler jusqu'à 62 ans. "D'ailleurs, la suppression du régime spécial de la SNCF a déjà été faite car, depuis 2020, les nouveaux embauchés sont en contrat de droit privé et cotisent au régime général et à l'Agirc-Arrco", signale François Ecalle. Une telle mesure pourrait par exemple être choisie pour d'autres régimes comme la RATP ou les Industries électriques et gazières (IEG). Il s'agirait alors d'appliquer ce que l'on appelle la clause du grand-père, ce qui signifie que seuls les nouveaux entrants dans le régime, à partir d'une certaine date, ne profiteraient plus des avantages en cours.

Publicité

Autre limite aux gains que pourraient engendrer cette suppression, l'appel d'air qu'elle pourrait créer en poussant certains actifs à partir plus tôt que prévu à la retraite. Ainsi, d'après **un rapport sur les régimes sociaux et de retraite**, annexé

Toutes nos dernières actus dans votre boîte mail

**Recevez notre newsletter RETRAITE**

Fil d'infos

Vidéos

Devises

Services

## la présidentielle

A cela s'ajoutent les mesures de compensation qui accompagnent souvent les réformes. Prenons l'exemple de la réforme de 2008. Elle avait pour but principal de faire passer progressivement la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans. Pour compenser l'effort demandé, un nouvel échelon d'ancienneté et des majorations salariales en fin de carrière ont été instaurés. La Cour des comptes a chiffré le coût de ces mesures à 4,7 milliards d'euros. De quoi grandement baisser les gains espérés par une réforme qui pourrait rallumer le feu de la contestation.

A découvrir : [RÉGIMES SPÉCIAUX](#) [LE GUIDE DU FUTUR RETRAITÉ](#)

[LE GUIDE DU RETRAITÉ](#)[MUTUELLES SANTÉ](#)[ASSURANCES VIE](#)

© CAPITAL

Débat des lecteurs

36 en ligne

### Faut-il relancer la réforme des retraites ?

OUI

NON

1025 votes



**Débatteur Anonyme**

Niveau

OUI

Il y a 7 mois

Oui le même régime de retraite pour le Privé et Public . L'âge de la retraite 60 ou 65 ans. Il y a un fossé qui se creuse entre les 2 régimes depuis p ...[Lire plus](#)

[Lire 200 arguments Oui](#)



**Nina**

Niveau

NON

Il y a 7 mois

Toutes nos dernières actus dans votre boîte mail

**Recevez notre newsletter RETRAITE**

[Fil d'infos](#)

[Vidéos](#)

[Devises](#)

[Services](#)